Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 051-285109161-20230227-AR_LA_INF_0223-AR

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Vu le décret n°2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- Considérant la charte et la convention cadre de coopération interrégionale des Centres de Gestion de l'Est nommant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne organisateur,
- Considérant le nombre de postes déclarés par les collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés aux Centres de Gestion de l'Interrégion Est,
- Vu l'arrêté du 05 septembre 2022 portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'Infirmier en Soins Généraux,
- Vu le procès-verbal de la réunion du jury d'admission du concours donnant accès au grade d'Infirmier en Soins Généraux en date du 31 Janvier 2023,
- Vu la liste des lauréats des précédentes sessions du concours pour l'accès au grade d'« Infirmier en Soins Généraux » remplissant les conditions réglementaires pour demeurer inscrits sur la liste d'aptitude,

ARRETE

La liste d'aptitude au grade d'infirmier en soins généraux est établie ainsi qu'il suit :

BENAVOLI NEE BENAVOLI Justine	2 Rue De La Poste 57380 FAULQUEMONT
BOULAY née BOULAY Dalila	25 RUE DE LA GOULETTE 51100 REIMS
BREITENSTEIN Amandine	6 RUE DES CHARRIERES 25190 VALOREILLE
BREITENSTEIN née BREITENSTEIN Emilie	23, rue du Prieuré 25380 VAUCLUSE
BRESSON Justine	*
CANTET née CALAMANTE Jennifer Marine	*
COLIN née POIREL Valentine	19 rue du Général Patton 54270 ESSEY LES NANCY

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 051-285109161-20230227-AR_LA_INF_0223-AR

DEBRAY née GAUDIN Elisabeth	4 rue de la fontaine 25170 PELOUSEY
DORSAN née ADIN Yvelise	Résidence les Calebassiers 6 97139 LES ABYMES
DUPONT née HELLE Stéphanie	1 RUE SAINT ANTOINE 25250 MARVELISE
DYDUCH née LAINÉ Hélène	*
ECHIVARD née ROUZIER Nelly	*
JACQUEMIN-ODINOT née ODINOT Anne-Sophie	*
KOUHOUS née BENAMARA Naima	*
LE GOFF né LE GOFF Quentin	*
LONCHAMPT née LONCHAMPT Adélaïde	25 GRANDE RUE 25620 MAMIROLLE
MACÉ née BONNAUD Adeline	3 rue du nouveau brin 54280 BRIN SUR SEILLE
MOKRY né MOKRY Fabien	*
NARANJO–COLOMBANI Solène Laure	Lieu dit Contrella 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
NEUGNOT née NEUGNOT Estelle	*
PANNEQUIN née PANNEQUIN Aurelie	227 A chemin de Malençon 88470 NOMPATELIZE
PFINGSTAG née BAECHER Alexandra	15 rue des Vergers 25400 TAILLECOURT
RABASTE-BICHOTTE née RABASTE Emilie Marcelle	2 CHEMIN ACCIN JEAN MAITRE 10190 FONTVANNES
SCHNEGG née ROPP Floriane	20 rue d'es coures 25600 VIEUX-CHARMONT

* Lauréat n'autorisant pas la diffusion de ses coordonnées.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité de la liste d'aptitude est de deux ans ; elle peut être reconduite de deux années supplémentaires pour les lauréats non nommés. Toutefois, pour bénéficier d'une réinscription sur la liste d'aptitude pour une troisième année et une quatrième année, le lauréat doit en faire la demande un mois avant le terme de la deuxième année et de la troisième année.

Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et d'accompagnement d'une personne en fin de vie, ainsi que du congé de longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national. Il est également suspendu pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat mais aussi lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article 3-1 de la présente loi alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe. Pour bénéficier de cette disposition, le lauréat doit adresser une demande au Centre de Gestion accompagnée de justificatifs. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 051-285109161-20230227-AR_LA_INF_0223-AR

Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- communiqué aux collectivités territoriales de la Marne et aux autres Centres de Gestion,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne.

Fait à Châlons en Champagne, le 27 FEV 2023

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN,

Maire d'ESTERNAY,
Membre du CRO du CNFPT GRAND Est.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le
ID : 051-285109161-20230227-AR_LA_INF_0223-AR